



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 3 juin 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Démissionnaire

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - MOT DU MAIRE

2.0 - Mot du Maire

Il y a eu beaucoup d'activités dans notre municipalité durant le mois de mai.

Le 20 mai dernier, il y a eu dévoilement de la pierre tombale en hommage à l'abbé Etienne Chartier dans le cimetière de Saint-Gilles;

Le dossier pour l'expansion du périmètre urbain chemine bien;

Il n'y a eu aucune signature contre la demande de règlement d'emprunt (463-13). Le document a été transmis au MAMROT et nous attendons les autorisations pour procéder. Les devis sont aussi en processus pour les travaux de voirie. Nous avons procédé à plusieurs travaux en mai pour la voirie (Colmatage, Élargissement de courbe) et si la température le permet, nous allons de l'avant en juin avec d'autres travaux de réfection.

Il y aura rencontre vendredi prochain le 7 juin pour les arénas du

territoire de Lotbinière (St-Agapit, Ste-Croix et St-Gilles). Les trois directeurs d'aréna ainsi qu'un membre du Conseil municipal de chaque localité vont procéder à une première rencontre pour une planification des activités, taux, etc.

C'est la semaine des municipalités du 2 au 8 juin - « Ensemble pour une communauté en action » est le thème retenu cette année parce que chaque personne est responsable de mettre en œuvre des actions en vue d'assurer la vitalité de sa communauté. Et, c'est aussi, la semaine québécoise des personnes handicapées 1 au 7 juin - Vivre à part entière « Le but de cette semaine est de sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société ».

Je vous invite aussi à participer en grand nombre aux activités de la Fête des Voisins partout dans notre municipalité qui se dérouleront le 8 juin prochain et aux festivités de Saint-Gilles en fête qui présentera différentes activités du 21, 22 et 23 juin 2013.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

4.0 - Questions de l'assemblée

M. Éric Aubert demande si le dossier du 1635, rue Principale sera discuté puisque le point n'est pas à l'ordre du jour. M. le Maire lui indique que nous avons reçu l'avis professionnel à 19 :22 ce soir. Il sera inscrit à l'ordre du jour lorsque nous discuterons du point 5 - Adoption de l'ordre du jour.

Mme Louiselle Therrien demande si l'abat poussière a été pulvérisé dans les rangs. M. Flamand lui confirme que le tout a été exécuté le vendredi 31 mai dernier.

**2013-06
108**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DU MAIRE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

7 - FINANCES

7.1 - Comptes à payer

7.2 - Autorisation de dépôts et transactions petite caisse

7.3 - États financiers 2012

7.4 - État des revenus et dépenses

7.5 - Abrogé la résolution 2012-03-46

8 - URBANISME

- 8.1 - Acquisition d'une partie de la rue de Sirius
- 8.2 - Servitudes d'utilité publique - rue des industries
- 8.3 - Feux d'artifices 23 juin 2013 - Saint-Gilles en fête
- 8.4 - Fêtes des voisins - Pointe Saint-Gilles
- 8.5 - PIIA - 265, rue Hamel
- 8.6 - Demande de PIIA pour le 1635, rue Principale
- 9 - LOISIRS
- 9.1 - Randonnée Lotbinière - Edition 2013
- 9.2 - Aide aux organismes
- 9.3 - Octroi pour le ré usinage du compresseur #1 de l'aréna et maintenance annuelle
- 9.4 - Autorisation de passage du « Défi-Vélo Familiprix »
- 9.5 - Défi Pierre Lavoie - Survol en hélicoptère
- 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS
- 10.01 - Travaux aqueduc intersection Route 269 et Route 273
- 10.02 - Lignage du stationnement de la salle communautaire
- 10.03 - Éclairage du terrain de pétanque
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
- 11.01 - Cession d'immeuble par 9201-7201 Québec Inc.
- 11.02 - Appui au CPE Jolibois
- 12 - RESSOURCES HUMAINES
- 12.01 - Engagement - Personnel TDJ
- 12.02 - Engagement - Personnel temporaire
- 12.03 - Contrat Guy Milette - Fin de contrat avec le SEMO
- 12.04 - Avis de motion - Règlement relatif au personnel électoral (Nomination et rémunération)
- 13 - CONTENTIEUX
- 13.01 - Règlement - Industrielle Alliance c. Municipalité de Saint-Gilles c. Construction et Rénovation Claude Martin Inc.
- 13.02 - Règlement - Procureur général du Québec / Pont - Rivière Bras d'Henri
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
- 14.01 - Mobilisation - loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013
- 14.02 - Délégation pour représentation de la municipalité
- 15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
- 16 - VARIA
- 16.01 - Comité MADA
- 17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Michel Flamand

D'adopter l'ordre du jour tel que corrigé par les ajouts du point 8.6 et 16.01

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

6.01 - Adoption du procès verbal du 6 mai 2013

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai

dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

07 - FINANCES

7 - FINANCES

**2013-06
110**

07.01 - Comptes à payer

7.01 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

De payer les comptes du mois du mois de mai 2013

- 52 011.09 \$ factures payées par chèque;
- 25 272.38 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 149 631.11 \$ dépenses incompressibles payées par chèque;

Un montant de 25 054.40 \$ a été versé en salaires au cours du mois de mai 2013.

La liste des virements budgétaires pour attribuer les dépenses dans les bons comptes est jointe au dossier des comptes payables de mai;

Les pièces pour justifier la facture de Mirajo et libérer le chèque retenu à la séance de mars 2013;

Les pièces pour justifier la facture de MMQ assurances et libérer le chèque retenu à la séance de mars 2013;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
111**

07.02 - Autorisation de dépôts et transactions petite caisse

7.02 - Autorisation de dépôts et transactions petite caisse

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

D'autoriser M. Alain Roger, Mme Louise Guay, Mme Cindy Morin, Mme Pascale Laperrière et Mme Sandra Bélanger à préparer et transmettre auprès de l'institution financière les dépôts de la municipalité de Saint-Gilles;

D'autoriser M. Alain Roger et Mme Sandra Bélanger à transiger les chèques de petite caisse produit à leurs noms pour la municipalité de Saint-Gilles;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
112**

07.03 - États financiers 2012

7.03 - Dépôt des états financiers 2012

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'accepter les états financiers de l'année 2012, tel que présenté à la municipalité de Saint-Gilles le 22 mai dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
113**

07.04 - État des revenus et dépenses

7.04 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Attendu que, selon l'article 176.4 du Code municipal, il est demandé de déposer semestriellement (deux fois par année) l'état des revenus et des dépenses;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

D'accepter les documents tels que présentés à la municipalité de Saint-Gilles au 29 mai 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
114**

07.05 - Abrogé la résolution 2012-03-46

7.05 - Abrogé la résolution 2012-03-46 / Cautionnement de la corporation de développement de Saint-Gilles

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille

D'abroger la résolution 2012-03-46 puisque cela n'est plus nécessaire. Le bâtiment étant en garantie du prêt de la Corporation de développement de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2013-06
115**

08.01 - Acquisition d'une partie de la rue de Sirius

8.01 - Acquisition d'une partie de la rue de Sirius

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

QUE la Municipalité de Saint-Gilles acquière la partie de la rue de Sirius appartenant à Alain Aubert, savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT UN (4 427 701) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

QUE cette acquisition soit faite à titre gratuit, sans autre considération que celle de l'utilité publique en résultant;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
116**

08.02 - Servitudes d'utilité publique - rue des industries

8.02 - Servitudes d'utilité publique - rue des industries

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé de Carole Dubois

QUE la Municipalité de Saint-Gilles acquièrent des servitudes réelles et perpétuelles d'utilité publique avec Société Telus Communications et Hydro-Québec, consistant en des lignes de télécommunication et des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines ou les deux, comprenant notamment les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrs, supports, conduits, piédestaux, puits d'accès et tous autres appareils ou accessoires nécessaires ou utiles, notamment sur les lots suivants :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (4 090 699) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT (4 090 700) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX-MILLE SEPT CENT UN (4 090 701) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

QUE ces acquisitions de servitudes soient faites à titre gratuit, sans autre considération que celle de l'utilité publique en résultant;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les actes notariés à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
117**

08.03 - Feux d'artifices 23 juin 2013 - Saint-Gilles en fête

8.03 - Suspension du règlement 449-12 dans la municipalité de Saint-Gilles, le 23 juin 2013 durant les festivités de Saint-Gilles en fête

Attendu que, durant « Saint-Gilles en fête » le 23 juin prochain après 23 heures, les organisateurs souhaitent offrir un feu d'artifice aux citoyens ;

Attendu que, notre règlement 449-12 à l'article 6, permet par voie de résolution la tenue ponctuelle d'activité;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

D'autoriser la tenue du feu d'artifice par les organisateurs de l'évènement « Saint-Gilles en fête » dans la municipalité de Saint-Gilles;

D'aviser par courriel le service des incendies de la municipalité, la cour municipale et le service de police de cette permission spéciale;

De transmettre un extrait de la résolution à Mme Amélie Bolduc, membre de l'organisation « Saint-Gilles en fête ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
118**

08.04 - Fêtes des voisins - Pointe Saint-Gilles

8.04 - Suspension du règlement 449-12 dans la municipalité de Saint-Gilles, le 8 juin 2013 durant la fête des Voisins

Attendu que, durant la fête des Voisins le 8 juin prochain, l'organisatrice d'un évènement dans notre municipalité, souhaite étaler la fête jusqu'à minuit ;

Attendu que, notre règlement 449-12 à l'article 3 et 5, permet par voie de résolution la tenue ponctuelle d'activité;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille

D'autoriser la musique jusqu'à minuit pour la Fête des Voisins dans la municipalité de Saint-Gilles;

D'aviser par courriel la cour municipale et le service de police de cette permission spéciale;

De transmettre un extrait de la résolution à Mme Julie Boulay organisatrice d'un des événements dans le cadre de la fête des Voisins.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
119**

08.05 - PIIA - 265, rue Hamel

8.05 - Demande de PIIA pour le 265 rue Hamel

Attendu que, la municipalité a reçu la demande de permis suivante :

- Numéro 2013-103 pour le 265 rue Hamel, afin de construire une résidence principale.

Attendu que, cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du Lac Boréal;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy

D'accepter la présente demande et que les travaux soient autorisés comme demandés dans la demande de permis numéro 2013-103.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
120**

08.06 - Demande de PIIA pour le 1635, rue Principale

8.06 - Demande de PIIA pour le 1635 rue Principale

Attendu que, la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :

Numéro 2013-104 pour le 1635 rue Principale, afin de remplacer des fenêtres.

Attendu que, cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du vieux St-Gilles;

Attendu que, le CCU a demandé l'expertise d'une personne spécialisée en architecture patrimoniale;

Attendu que, le CCU demande d'aller de l'avant selon les documents reçus;

IL est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'accepter la présente demande et que les travaux soient autorisés comme demandés dans la demande de permis numéro 2013-104.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

**2013-06
121**

09.01 - Randonnée Lotbinière - Edition 2013

9.01 - Lotbinière à vélo / Édition 2013

Attendu que, l'édition 2012 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 450 cyclistes et 70 bénévoles;

Attendu qu'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région

ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2012;

Attendu que, la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013;

Attendu que, plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2013;

Attendu que, la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que, le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Bruno Montminy

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo de circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles le 15 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
122**

09.02 - Aide aux organismes

9.02 - Aide aux organismes

Attendu que, la municipalité souhaite connaître les résultats de l'aide qu'elle distribue par du financement ou des services municipaux auprès des organismes;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy

Que, toute demande d'aide financière des organismes de notre municipalité qui est acceptée comporte une remise de rapport financier de l'activité dans les soixante (60) jours suivant l'évènement;

Que, la subvention soit remise après acceptation du rapport financier par le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
123**

09.03 - Octroi pour le réusinage du compresseur #1 de l'aréna et maintenance annuelle

9.03 - Octroi pour le réusinage du compresseur #1 de l'aréna et maintenance annuelle

Attendu que, nous devons effectuer une maintenance annuelle lors de l'arrêt de l'aréna durant la saison estivale;

Attendu que, chaque année, en alternance nous réusinons un compresseur

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'accepter l'offre de Cimco Réfrigération. au montant de 9,057.00 \$ plus

taxes;

D'engager le montant au code budgétaire 02.701.32.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
124**

09.04 - Autorisatio de passage du « Défi-Vélo Familiprix »

9.04 - Défi-Vélo / Édition 2013

Attendu que, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise le Défi-Vélo au profit d'Opération enfant Soleil depuis sept (7) ans;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est incluse au parcours de 200 km, de Saint-Gilles jusqu'à St-Agapit via la route 269 et la route 273;

Attendu que, le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par le Défi Vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

D'autoriser le Défi Vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles le 16 août prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
125**

09.05 - Défi Pierre Lavoie - Survol en hélicoptère

9.05 - Grand Défi Pierre Lavoie / La Boucle - Survol au-dessus de Saint-Gilles

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles à accepter de recevoir sur son territoire « La Boucle » le 15 juin prochain;

Attendu que, dans le cadre de l'évènement, la 3^{ième} Escadre de Bagotville participera par un survol des trajets;

Attendu que, pour avoir le droit de descendre à 500 pieds d'altitude, les Forces Canadiennes doivent recevoir une autorisation écrite de la municipalité;

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

D'accepter, qu'un hélicoptère de type Griffon avec deux caméramans, effectue des prises de vue de l'activité sur notre territoire à basse altitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

**2013-06
126**

10.01 - Travaux aqueduc intersection Route 269 et Route 273

10.01 - Prolongement du réseau Aqueduc

Attendu que, les coûts de prolongement du réseau sont partagés par les citoyens du secteur et la municipalité;

Attendu que, la municipalité fournira sa part de coût de prolongement par la fourniture de la main-d'œuvre et le tuyau jusqu'à concurrence de 5,000\$ avant taxes;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

D'autoriser les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur de l'intersection de la route 269 et de la route 273;

De prendre les crédits budgétaires au code 02.413.00.141 et les codes subséquents pour le salaire, les avantages sociaux et les bénéfices marginaux et le code 02.413.00.526 pour les matériaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
127**

10.02 - Lignage du stationnement de la salle communautaire

10.02 - Lignage du stationnement de la salle communautaire

Attendu que, les lignes de stationnement sont défraichies;

Attendu que, les coûts des travaux représentent 275\$ avant taxes;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Bruno Montminy

D'autoriser les travaux de lignage et de prendre les crédits budgétaires au code 02.701.20.522;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
128**

10.03 - Éclairage du terrain de pétanque

10.03 - Éclairage du terrain de pétanque

Attendu que, les citoyens ont demandés un éclairage adéquat au terrain de pétanque;

Attendu que, les coûts d'acquisition de luminaires représentent environ 1,100 \$ avant taxes. Ce qui comprend l'acquisition des lampadaires et l'installation par un électricien;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

D'autoriser les travaux d'acquisition et d'installation du luminaire et de prendre les crédits budgétaires au code 02.701.71.521;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

**2013-06
129**

11.01 - Cession d'immeuble par 9201-7201 Québec Inc.

11.01 - Cession d'immeuble

Attendu que, nous avons reçu une offre de cession d'immeuble de la part de Me Guy Lessard pour 9201-7201 Québec Inc.;

Attendu que, les membres du Conseil ont validé la teneur de l'offre de cession;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

Que la municipalité de Saint-Gilles donne son aval d'intention au projet de l'offre de 9201-7201 Québec Inc.;

Que le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à procéder à la demande de préparation d'une description technique, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-06
130**

11.02 - Appui au CPE Jolibois

11.02 - Appui CPE Jolibois

Attendu que, la population de Saint-Gilles est en hausse considérable, ayant passé de 1 867 habitants en 2006 à 2 256 en 2013, selon les décrets du MAMROT, soit une hausse de près de 25 % ;

Attendu que, l'an dernier il y a eu 36 naissances à Saint-Gilles ;

Attendu que, la CPTAQ et le MDDEP ont autorisé en 2013 une augmentation d'environ 400 unités d'occupation et que nous débutons l'expansion du périmètre urbain dès le printemps prochain;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles dispose d'un terrain vacant permettant l'implantation d'une nouvelle installation d'un centre de la petite enfance;

Attendu que, le terrain est situé idéalement dans le secteur institutionnel de la municipalité permettant d'offrir à proximité des activités adéquates à ce type de service;

Attendu que la municipalité est prête à offrir gracieusement le terrain et l'installation des services d'aqueduc et d'égout jusqu'au bâtiment à construire;

Attendu que, la demande du CPE Jolibois est faite en partenariat avec la municipalité de Saint-Gilles ;

Attendu que la municipalité de st -Gilles autorise l'implantation d'une

nouvelle installation au nom du CPE Jolibois sur le nouveau terrain;

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Michel Flamand

D'appuyer, la demande du CPE Jolibois pour la relocalisation du centre de la petite enfance dans un environnement sain et adéquat à ce type de clientèle;

D'appuyer, la demande d'ajouts de 25 places dans le nouveau bâtiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - RESSOURCES HUMAINES

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Engagement - Personnel TDJ

12.01 - Engagement des moniteurs, aides moniteurs (*bénévoles*) et accompagnateurs pour le terrain de jeu / Edition 2013

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles a procédé à l'offre d'emploi sur son territoire;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

D'accepter la liste des étudiants tel que présentée au Conseil municipal;

D'aviser de tout ajout ou retrait au Conseil municipal;

D'engager, pour les moniteurs, accompagnateurs et le service de garde, les salaires au code budgétaire 02.701.50.141 et frais afférents pour les avantages sociaux, bénéfices marginaux et les formations nécessaires au poste 02.701.50.454. pour les moniteurs et accompagnateurs. Les aides moniteurs sont considérés comme stagiaires non rémunérés.

Abstention de M. Michel Flamand à la décision

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12.02 - Engagement - Personnel temporaire

12.02 - Engagement de personnel temporaire

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles a des besoins ponctuels dans diverses activités sur son territoire;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille

D'accepter l'embauche de personnel temporaire pour des travaux sporadiques tel que la liste présentée au Conseil municipal;

D'aviser de tout ajout ou retrait au Conseil municipal;

D'engager les salaires au code budgétaire approprié et les frais afférents pour les avantages sociaux, bénéfices marginaux.

Abstention de Mme Carole Dubois

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-06
131

2013-06
132

2013-06
133

12.03 - Contrat Guy Millette - Fin de contrat avec le SEMO

12.03 - Guy Millette / Fin de contrat avec le SEMO

Attendu que, suite à des rencontres avec M. Millette, les employés de la municipalité et les intervenants du SEMO, CLSC et l'organisme OASIS, nous avons tentés à plusieurs reprises différentes solutions d'encadrement;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Carole Dubois

D'accepter de mettre un terme au contrat de M. Guy Millette à titre contractuel avec le SEMO à l'aréna de Saint-Gilles. Celle-ci est effective en date du 17 mai 2013.

Nous remercions M. Millette pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12.04 - Avis de motion - Règlement relatif au personnel électoral (Nomination et rémunération)

12.04 - Avis de motion est donné par Carole Dubois

Qu'à une séance ultérieure du Conseil, un règlement relatif au personnel électoral (Nomination et rémunération) sera présenté pour la réalisation des élections sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13 - CONTENTIEUX

2013-06
134

13.01 - Règlement - Industrielle Alliance c. Municipalité de Saint-Gilles c. Construction et Rénovation Claude Martin Inc.

13.01 - Règlement - Industrielle Alliance c. Municipalité de Saint-Gilles c. Construction et Rénovation Claude Martin Inc.

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que la municipalité de Saint-Gilles accepte l'entente de règlement transmis par les avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour le dossier du litige « Industrielle Alliance c. Municipalité de Saint-Gilles c. Construction et Rénovation Claude Martin Inc. »

Que le montant de 1,000.00\$ sans taxes soit prélevé au code budgétaire 02.320.00.419 du budget 2013 et émis au nom de MMQ Assurances.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-06
135

13.02 - Règlement - Procureur général du Québec / Pont - Rivière Bras d'Henri

13.02 - Règlement - Procureur général du Québec / Pont - Rivière Bras d'Henri

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Claude Blais

Que la municipalité de Saint-Gilles accepte l'entente de règlement transmis par la MMQ pour le dossier du litige « Pont - Rivière Bras d'Henri »;

Que les employés municipaux soient plus vigilants dans le cadre de la préparation de rapport d'évènement;

Que le montant de 2,500.00\$ sans taxes soit prélevé au code budgétaire 02.320.00.419 du budget 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2013-06
136**

14.01 - Mobilisation - loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013

14.01 - Mobilisation du monde municipal - Projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013

Attendu que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

Attendu que, la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

Attendu que, le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopté une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

Attendu que, la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

Attendu que, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que, l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Attendu que, l' Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

Attendu que, plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

Attendu que, l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que, les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

Attendu que, la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

Attendu qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

Attendu que, le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Bruno Montminy

De demander, au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

De confirmer, dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer, copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-06
137

14.02 - Délégation pour représentation de la municipalité

14.2 - Représentation de la municipalité à différentes activités sociales

Attendu que, la municipalité comme par les années antérieures souhaite être présente pour certains événements marquants de notre collectivité;

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Bruno Montminy

D'accepter l'invitation du Tournoi bénéfice du Club de Golf de Lotbinière, le 2 juin prochain, et de prendre les frais de 125\$ par personne pour le brunch, le golf et le souper au code budget 02.110.00.346 (Conseil municipal) ;

D'accepter l'invitation du Tournoi de Golf « La Classique des Étoiles », le 15 juin prochain, et de prendre les frais de 160\$ par personne pour le golf, le brunch et le banquet au code budget 02.701.30.340 (Aréna) ;

D'accepter l'invitation du Tournoi de Golf de la Caisse populaire Saint-Agapit-Saint-Gilles, le 14 juillet prochain, et de prendre les frais de 70\$ par personne pour le golf et le souper au code budget 02.110.00.346 (Conseil municipal) ;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

Pas de dossier au sujet

16 - VARIA

16 - VARIA :

Ajout du dossier MADA par M. le Maire, Robert Samson

2013-06
138

16.01 - Comité MADA

16.01 - Comité MADA

Considérant que, la M.R.C. de Lotbinière s'est vu octroyer une subvention pour accompagner 15 municipalités dans l'élaboration d'une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

Considérant que, notre municipalité souhaite analyser et traiter les besoins des aînés, dans le cadre de l'élaboration de sa politique famille;

Considérant que, pour réaliser ce mandat notre corporation doit se doter d'un comité notamment composé de deux aînés;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Carole Dubois

D'accepter la composition du comité tel que présenté au Conseil municipal et de lui confier le mandat de réaliser en collaboration avec la

MRC de Lotbinière et la personne ressource du Carrefour Action Municipale dans les 18 prochains mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Aucune question

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 22 heures .

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière